

Conciliatrice de justice

En cas de problèmes, vous pouvez contacter une conciliatrice de justice

Litiges concernés par la conciliation



Cela est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne

Champ d'action

- Litiges de la consommation
- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges entre commerçants
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

Contact conciliatrice de justice



Catherine BREHIER

catherine.brehier@conciliateurdejustice.fr

Cour d'Appel de Rouen
Tribunal judiciaire du Havre

Permanences

Maison de la justice et du droit, 76600 Le Havre
Mairie 76700 GAINNEVILLE

02.32.79.59.59

1er et 3ème vendredi de chaque mois MATIN

Saisir le conciliateur de justice



Pour saisir le conciliateur de justice, il suffit de prendre rendez vous en mairie de Gainneville, Tribunal d'Instance, Maison de la Justice et du Droit, service social etc.

Vous pouvez chercher un lieu de permanence sur le site
www.conciliateurs.fr

Peut être également saisi dans le cadre d'une conciliation déléguée.

La conciliation est rapide, gratuit et simple pour régler un conflit avec un accord à l'amiable

Raisons à tenter la conciliation



- Gratuit
- Rapide
- Sans aléas
- Les droits préservés
- Accord officiel